



# CONSEIL MUNICIPAL DU

## 12 AVRIL 2017

Ont assisté à la séance : Monsieur Pierre CUYPERS, Maire – Madame Brigitte JACQUEMOT, Monsieur Bertrand REMOND, Monsieur René MARAND et Madame Nelly RENAUDIN, Maires adjoints – Madame et Messieurs Sébastien GERMAIN, Daniel HUREAU, Valéry LEGENDRE, Catherine JOLIVET, Martial ROUSSEAU, Arnaud SZPUNAR, Conseillers.

Absents excusés :

- Bernard JACQUEMIN pouvoir à Brigitte JACQUEMOT
- Jérôme BEAULIER pouvoir à Daniel HUREAU
- Jean-Mary LARGILLIER pouvoir à Sébastien GERMAIN

Secrétaire de séance : Nelly RENAUDIN

### 1/ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 24 février 2017.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité (14 voix *Pour*) le compte-rendu du conseil municipal du 24 février 2017. Correction (rajout texte en italique) à apporter au paragraphe « Travaux voirie » : Ce plateau a pour objectif de sécuriser les abords de l'école et vise à faire réduire *la vitesse de* circulation.

### 2/ Budget Communal

Approbation du **compte administratif 2016, du compte de gestion et de l'affectation du résultat**

Fonctionnement

Recettes .....913 501,10  
Dépenses .....740 755,55

Investissement

Recettes ..... 185 834,82  
Dépenses..... 127 271,41

Excédent 2016.....172 745,55  
Excédent antérieur333 831,45  
Excédent.....506 577,00

Excédent 2016..... 58 563,41  
Déficit antérieur..... 173 447,33  
Déficit..... 114 883,92

Affectation de résultat :

Fonctionnement...391 693,08  
Investissement .....114 883,92

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2016, le compte de gestion et l'affectation du résultat.

Le Maire, Pierre Cuypers, ne participe pas au vote du compte administratif.

### Vote des taux d'imposition communaux

Après délibération, le conseil municipal autorise le maire à appliquer une augmentation de 15 % sur les taux des taxes d'imposition communaux par rapport à 2016.

Résultat du vote : 9 voix *Pour*, 4 voix *Contre*, 1 *Abstention*

Les taux d'imposition 2017 seront les suivants :

- Taxe d'habitation : 18,41
- Taxe sur le bâti foncier : 10,48
- Taxe sur le bâti non foncier : 37,34

## Budget primitif 2017

### Fonctionnement

Dépenses ..... 1 233 611,08

Recettes ..... 1 233 611,08

### Investissement

Recettes ..... 733 983,92

Dépenses..... 733 983,92

Après délibération, le conseil municipal approuve le budget primitif 2017 avec 13 voix *Pour*, 1 voix *Contre*.

## Délibération engageant les dépenses au compte 6232 « Fêtes et cérémonies »

Le conseil municipal valide à l'unanimité le projet de délibération indiquant le détail des dépenses à inscrire au compte « 6232 – Fêtes et Cérémonies » :

- Les diverses prestations servies lors de cérémonies officielles et inaugurations, des repas des anciens, de la fête foraine, du 8 mai, 14 juillet, 11 novembre,
- Les frais de repas, de goûter, buffets, cocktails, apéritif,
- Les sapins de Noël, jouets et cadeaux à l'occasion des fêtes de fin d'année,
- Les fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes et présents offerts à l'occasion de divers événements (naissances, mariages, départs à la retraite, décès, récompenses sportives, culturelles ou lors des réceptions officielles,
- Le règlement de factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats,
- Les concerts et manifestations culturelles,
- Les dépenses liées à l'achat de denrées et petites fournitures pour l'organisation de réunions de fêtes ou manifestations

## 3/ Budget eau et assainissement

Approbation du **compte administratif 2016, du compte de gestion, l'affectation du résultat et vote du budget 2017**

### Fonctionnement

Recettes ..... 53 417,51

Dépenses ..... 59 800,70

### Investissement

Recettes ..... 24 191,12

Dépenses ..... 13 294,54

Déficit 2016..... 6 383,19

Excédent antérieur..... 11 272,72

Excédent total..... 4 889,53

Excédent 2016.... 10 896,58

Déficit antérieur . 22 625,52

Excédent total .... 33 522,10

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2016, le compte de gestion, l'affectation du résultat du budget Eau & Assainissement.

## Budget primitif 2017 :

### Fonctionnement

Recettes ..... 63 617,51

Dépenses ..... 63 617,51

### Investissement

Recettes ..... 57 713,22

Dépenses ..... 57 713,22

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le vote du budget 2017 Eau & Assainissement.

## 4/ Indemnités de conseil et Budget – Trésorerie de Nangis

Le conseil municipal approuve l'application du barème national relatif aux indemnités à verser au trésorier à l'unanimité.

## 5/ Indemnités des élus (Maire et Adjoint au maire)

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité l'application du nouvel indice visant à définir les indemnités du maire et des adjoints de la commune.

## 6/ SDESM / Adhésion des communes de Nangis et Avon

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité l'adhésion des communes de Nangis et d'Avon au SDESM ;

## **7/ Fond d'Équipement Rural (FER)**

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à faire une demande de subvention dans le cadre du Fond d'Équipement Rural (FER) auprès du conseil départemental, afin d'aménager un préau à la salle des fêtes et divers équipements pour l'ouverture de la classe supplémentaire.

## **8/ Tableau des permanences des élections présidentielles (1er tour : 23/04/2017 – 2ème tour : 07/05/2017).**

Le maire présente le planning des permanences des élections présidentielles au conseil municipal. Les volontaires non retenus pour ces élections seront contactés pour les élections législatives.

## **9/ Questions diverses**

Présentation de l'agenda des prochaines manifestations.

Conseils municipaux : 31/05 – 27/06

Sortie des anciens : 19/05

## **10/ Questions diverses**

- **Présence de rats** : Le nombre de rats dans certains villages de la commune serait en augmentation. Le maire rappelle que la dératisation repose sur une intervention privée de chaque administré et ne peut pas être prise en charge par la commune. Néanmoins, un courrier sera adressé à la Préfecture afin d'alerter de la situation et obtenir des informations sur un éventuel problème sanitaire pouvant dépasser les limites de notre commune. De même, la société ayant en charge de gérer la dératisation des locaux communaux sera contactée afin d'obtenir des conseils sur les actions pouvant être engagées.
- **CCYA (Communauté de Communes de l'Yerres à l'Ancoeur)** : le solde des comptes de la CCYA est fixé au 30/04.

La séance est levée à 23h15